



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance extraordinaire ce 22 mars 2021 à 16 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**2021-167 Lettre de convocation du maire**

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

**2021-168 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil**

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

**2021-169 Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

### Réglementation

**2021-170 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)**

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Rez-de-chaussée commercial et zone CM-008)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### Greffe et affaires juridiques

**2021-171 Acquisition du lot 5 852 171 du cadastre du Québec - Rue Donahue**

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de cet immeuble est de 154 500 \$;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite faire l'acquisition de cet immeuble;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement 612 décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 852 171 du cadastre du Québec à des fins industrielles municipales et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le surplus libre;*

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition du lot 5 852 171 du cadastre du Québec (Rue Donahue) appartenant à la compagnie Société immobilière PPM inc.

QUE cette acquisition est faite pour la somme de 300 000 \$.

QUE M<sup>e</sup> Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-600-00-723 et financées par le surplus libre.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 3.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire